

Délibération n°2022_DEL_165

Objet

Intercommunalité : Adhésion au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32
Date de la convocation : 13 Décembre 2022

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre
M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel
MME CINTAS Delphine - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon - MME DUMAINE Fanny
MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick - M. BERNARD-GRANGER Serge - M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann
MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François
M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick
- M. LOMBARD Roland
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- MME BONANSEA Monique
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Françoise

MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est un établissement public administratif national, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le CEREMA intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances et données qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagnement des territoires dans leur transition.

Le CEREMA intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation de l'établissement public depuis le 18 juin 2022 sous l'impulsion de la loi 3DS du 21 février 2022 et de son décret d'application du 16 juin 2022 est une démarche inédite en France. Elle fait du CEREMA un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle sur celui-ci et de prendre activement part à la vie et aux activités de l'établissement public.

L'adhésion au CEREMA permettra notamment à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie de :

- S'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- Disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- Bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- Rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 0,05 € par habitant pour les communes et groupement de 10 001 à 39 999 habitants en année pleine. A titre d'exemple, pour une année pleine avec 33 283 habitants (population DGF 2022) la cotisation s'élèverait à 1 664,15 €. Le montant de la contribution au titre de l'année 2023 bénéficie d'un abattement de 50 %.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie suivants, la collectivité pourrait bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement du CEREMA :

- En matière de transports mobilité :

Bénéficiaire d'accompagnement technique pour notamment :

- Le renforcement des politiques publiques de mobilité conduites par la Communauté de Communes
- Le développement des systèmes de transport et leurs infrastructures
- Les services de mobilité alternative
- Les solutions de mobilité adaptées aux zones peu denses

- En matière d'Environnement :

Bénéficiaire d'expertises et d'accompagnement :

- À la transition écologique et environnementale en appui aux actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ;
- Aux actions de la communauté de communes dans le cadre du grand cycle et petit cycle de l'eau

- En matière d'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat :

Bénéficiaire d'expertises et d'accompagnement :

- Expertise et ingénierie territoriale (mettre en œuvre une stratégie de transition écologique, s'engager pour la sobriété foncière) ;
- Pluri-thématique : aménager son territoire pour un tourisme durable

Après avoir délibéré,

Le conseil communautaire, par 31 VOIX POUR :

- **DECIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie auprès du CEREMA ;
 - **APPROUVE ET VERSE** chaque année le montant de la contribution annuelle due. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'année concernée ;
 - **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion, en ce compris toute convention et tout avenant y afférent.
- **Puis, le conseil communautaire ELIT au scrutin secret le représentant de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au CEREMA au titre de cette adhésion comme suit :**

Considérant la candidature unique de Monsieur M. Roland LOMBARD

Résultat du scrutin secret :

- Nombre de votants : 32
- Votes exprimés : 28 VOIX pour M. LOMBARD
- Votes blancs : 4
- Votes nuls : 0
- Majorité requise : 15 VOIX

- **Le conseil communautaire ELIT, par 28 VOIX POUR, M. Roland LOMBARD représentant de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au CEREMA.**

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : - 9 JAN. 2023
 Transmis en Préfecture le : - 9 JAN. 2023
 Publication sur le site internet le : - 9 JAN. 2023

Le Président

C. HEISON

